

# La Cimade

Languedoc-Roussillon

L'humanité passe par l'autre

## Rapport d'activité 2023 La Cimade - action bidonvilles



La Cimade Montpellier  
28, rue du Faubourg Boutonnet  
34090 Montpellier



# Introduction

260 personnes ont été accompagnées par la Cimade, action bidonvilles en 2023, soit 74 ménages, résidents sur cinq terrains, en dispositif intercalaire ou en hébergement d'urgence.

Notre équipe a multiplié ses actions de médiation vers le droit commun et s'est investie dans divers projets d'amélioration des conditions de vie sur les bidonvilles, d'accès aux droits et de lutte contre les discriminations à travers des actions de sensibilisation.

Le programme "Territoire Zéro Bidonville (TZB)" permet cette année encore un espace de réflexions et de proposition de stratégies de résorption, de réunir les associations et institutions pour travailler un objectif commun. Une dynamique qui fait sens selon notre équipe pour permettre une résorption en phase avec les réalités de terrain et le respect de la dignité des personnes.

L'année 2024 est par ailleurs marquée par la fermeture du bidonville Chez Paulette, sur lequel la Cimade intervenait depuis 2015, et une deuxième rentrée scolaire avec un.e salarié.e dédiée à la médiation scolaire.



@Christophe Fortin

## Contexte local d'intervention

Notre action s'inscrit dans un contexte local assez favorable à la résorption des bidonvilles identifiés dans le cadre de la stratégie de résorption Territoire Zéro Bidonville (TZB). Cette année, aucun de ces terrains n'a été expulsé, permettant ainsi un approfondissement de l'accompagnement des personnes et de la dynamique partenariale.

La feuille de route préfigurant une stratégie de résorption des bidonvilles à Montpellier a été transmise fin 2022 aux institutions, et votée en conseil de Métropole et conseil municipal courant 2023. L'arrivée d'un nouveau préfet en cours d'année a retardé la signature collective du document.

Néanmoins, la rédaction de cette feuille de route a permis la définition d'une liste de sites prioritaires, en fonction des projets d'aménagement ou de travaux sur le territoire. Des projets d'amélioration des conditions de vie sont alors esquissés pour les terrains dits "non prioritaires", comme le bidonville de Zénith 1 par exemple.

La pénurie d'offre de logement et hébergement sur le territoire est toujours criante. Les critères d'accès à l'hébergement pour une partie du public résidents en bidonvilles demeurent restrictifs.

Cette année, les associations ont prospecté à la recherche de fonciers vacants, et certaines se sont réunies dans le cadre du groupe de travail "habitat intercalaire". Des projets sont en cours d'étude. La mise à disposition de plusieurs appartements par un promoteur privé a permis le relogement provisoire de deux familles pendant une durée de 8 mois. Pour faire face à la pénurie, le développement de ces solutions alternatives fait sens selon notre association, à condition toutefois que certaines conditions soient respectées pour assurer le respect des droits des personnes et l'anticipation de la sortie des ménages des dispositifs.

Si aucun bidonville identifié dans le cadre de la stratégie de résorption citée ci-dessus n'a été expulsé cette année, le terrain "Mas de Saporta", situé sur la commune de Lattes, fait l'objet d'une procédure d'expulsion depuis décembre 2022. La Cimade poursuit, en lien avec les associations du territoire, le plaidoyer contre les expulsions sèches et la recherche de solutions alternatives.

La Cimade poursuit ses actions de lutte contre les discriminations à travers des événements et activités de sensibilisation avec les bénévoles du groupe local de Montpellier.

# Principes directeurs de l'action

L'action Bidonville de la Cimade inscrit ses interventions à partir du respect du droit des personnes et de leur projet en matière de suivi social. Ainsi, elle définit ses actions fondées sur un ensemble de principes directeurs.

## **Libre adhésion**

Les personnes rencontrées sur les bidonvilles sont libres d'adhérer ou pas, de manière pérenne ou non, à la proposition d'accompagnement social de la mission.

## **Développement d'un pouvoir d'agir**

L'équipe tend à développer avec les personnes la construction d'outils vers l'émergence de pratiques émancipatrices qui permettraient aux personnes et familles concernées de trouver leurs propres solutions de sortie de précarité.

## **Les personnes sont au centre de l'accompagnement social**

L'équipe s'efforce de respecter les objectifs singuliers des familles et de construire des propositions en adéquation.

## **ACTION BIDONVILLE**

## **Accès au droit commun**

Il s'agit de se positionner davantage comme une courroie facilitatrice des interactions entre les acteurs du droit et les personnes résidentes en bidonvilles, trop éloignées desdits services d'aide et de soutien social.

## **Pratique professionnelle adaptée et compréhensive**

L'équipe intervenant sur les bidonvilles s'efforce de développer sa pratique professionnelle en prenant en compte les réalités des personnes accompagnées, de leurs parcours migratoires à leurs besoins spécifiques d'insertion en passant par leurs histoires familiales, dans le respect de leur temporalité et du secret professionnel.





## Focus 1 - Projet d'amélioration des conditions de vie sur Zénith 1

En décembre 2022, une importante opération de nettoyage du bidonville de Zénith 1, terrain appartenant à la commune de Montpellier, a été réalisée. En 2023, la mairie et l'Etat ont financé une autre opération de nettoyage, permettant ainsi d'évacuer les dernières zones occupées par des déchets accumulés depuis plus de dix ans. Les habitant.es, les équipes de la Cimade et de l'association Quatorze ont travaillé à l'élaboration d'une réponse aux besoins sur le site en termes de ramassage des déchets. Une benne, installée à l'entrée du chemin, a été rapprochée du bidonville pour dissuader les dépôts sauvages observés très régulièrement par les habitant.es. Le ramassage de cette benne a été réétudié afin d'augmenter la fréquence de relèvement. Les habitant.es sont depuis en lien direct avec les services de la mairie pour remonter tout problème lié à la benne.

Les habitant.es ont participé au nettoyage, et aussi en amont dans le tri des pneus, bombonnes de gaz et encombrants, qui ont été relevés indépendamment de cette opération. Cinq résident.es ont été embauché.es par l'entreprise prestataire pour finaliser le nettoyage lors d'une opération de piquetage. La fabrication de cartes d'accès à la déchetterie est prévue pour l'année 2024.

Le travail de mobilisation communautaire de la Cimade et de Quatorze ainsi que l'opération de nettoyage ont permis la mise en place d'une réelle dynamique de co-construction avec les habitant.es. Les deux associations, à la demande des services de la mairie, ont pensé une méthodologie pour recueillir les besoins des habitant.es sur l'accès à l'eau, l'électricité et l'assainissement.

Une étudiante architecte en stage à la Cimade a participé à l'élaboration d'une cartographie précise du terrain avec Quatorze. Cette carte constitue un outil de travail avec les services de la mairie, et permet aux différents prestataires de faciliter leur intervention.

Entre septembre et décembre 2023, les deux associations ont dans un premier temps organisé différents ateliers de consultation des habitant.es sur leurs besoins, et dans un second temps, proposé, en co-construction avec les habitant.es, des solutions pour y répondre.

En décembre 2023, à la veille des fêtes de fin d'année, deux habitants du bidonville ont présenté avec le soutien de la Cimade et de Quatorze les propositions d'aménagement pérennes des conditions de vie sur le site, répondant à leurs besoins, aux services de la mairie et de la métropole.

En 2024, une phase de chiffrage et d'échanges entre l'association Quatorze et les différents services municipaux permettront d'affiner la faisabilité du projet ainsi que l'établissement d'un calendrier. Dans l'attente, les associations souhaitent poursuivre leur engagement sur le terrain en proposant des ateliers thématiques et chantiers participatifs.



@Christophe Fortin



## Focus 2 - Projet intercalaire "Sainte-Anne"

*Historique : En août 2022, suite à d'importantes pluies, deux familles, soit 11 personnes résidentes en bidonvilles et ayant vu leurs habitats détériorés, investissent un terrain appartenant à la mairie. Un projet de caserne de pompier étant prévu sur ce site, la mairie engage rapidement une procédure d'expulsion. Un promoteur privé propose alors via l'association Quatorze plusieurs logements en intercalaire pour une durée de 8 mois. Après divers échanges, la mairie accepte de temporiser l'expulsion afin de laisser le temps aux familles d'intégrer les appartements. Fin 2022, le dispositif intercalaire "Sainte-Anne" accueille au sein d'un même immeuble plusieurs familles en situation de très grande précarité dont les deux familles visées par l'expulsion. Ce dispositif réunit La Cimade en charge de l'accompagnement social des familles et l'association Avec Toit en charge de la gestion locative. La Fondation Abbé Pierre ainsi que la mairie financent les coûts liés à l'hébergement. Une modeste participation est également demandée aux familles ayant des ressources pour le paiement des fluides.*



Le dispositif transitoire "Sainte Anne" a définitivement pris fin en septembre 2023. La sécurisation des conditions de vie des familles pour une durée déterminée dans un appartement avec un accès à l'eau, l'électricité, au chauffage, sans la crainte de l'expulsion le temps de la durée déterminée a emporté un certain nombre de conséquences positives :

- Amélioration de l'assiduité à l'école des enfants et une première inscription en maternelle ;
- Disponibilité plus importante des personnes pour l'accompagnement social et juridique : les meilleures conditions de vie des familles ont permis d'approfondir l'accompagnement social et juridique dans la mesure où les tâches liées à la gestion du quotidien étaient amoindries ;
- Localisation géographique des appartements en centre-ville qui a favorisé l'orientation en ville, l'accès aux transports en commun, aux associations et administrations ;
- Accueil d'un nouveau-né en période hivernale ;
- Hébergement d'un couple mixte (l'un en situation régulière, l'autre en situation irrégulière) avec leurs enfants : l'accès à un hébergement n'est possible que par le 115, le SIAO refusant les demandes d'insertion des couples mixtes ;

Nous constatons néanmoins que la durée de mise à disposition des appartements (8 à 10 mois) était trop courte, et la fin du délai est intervenu pendant la période estivale. Les conditions pour anticiper au mieux les sorties n'étaient pas réunies, ce qui a entraîné de la frustration auprès de certains ménages. Aussi, la question de "l'habiter" et notamment la consommation des fluides (eau, électricité) a été un sujet, et aurait pu mettre en péril l'équilibre financier du projet. Enfin, il s'agissait d'une première expérience partenariale entre les deux associations, et nous avons constaté sur certains aspects un manque de coordination des pratiques. A la fin du dispositif, les deux familles ont été orientées vers un autre dispositif intercalaire, "Abbé de l'Épée", géré par la Croix-Rouge. Si l'une des familles s'y est maintenue, l'autre est retournée sur un bidonville quelques jours plus tard.

## Focus 3 - Témoignage de Mohamed-Amine, volontaire en service civique à Unis Cité



@Unis Cité

“Durant mon service civique à Unis Cité j’ai eu la chance d’intervenir auprès des bidonvilles du Zénith avec l’association la Cimade durant des missions d’animations. Je suis intervenu auprès de familles originaires de Roumanie et d’ex-Yougoslavie vivant au sein du Zénith. Dès notre première visite mon équipe et moi avons été accueilli à bras ouverts par les familles. À travers des activités sportives, culturelles, artistiques et culinaires nous avons pu découvrir de merveilleuses personnes toujours souriantes malgré leur quotidien difficile. Malgré la précarité dans laquelle elles vivent les familles ont su garder leur noblesse et leur humanité. Leurs maîtres mots sont la solidarité et la convivialité. Voir qu’encore aujourd’hui des êtres humains vivent dans ces conditions en France était impensable avec que je le vois de mes propres yeux, et le manque de communication et les stéréotypes véhiculés à leur égard l’est d’autant plus. C’est pour cela que je suis très heureux d’avoir pu constater de mes propres yeux la réalité des choses. Cela m’a permis d’énormément relativiser et de constater la chance que l’on a d’avoir un toit et un repas quotidiennement alors que certaines ne l’ont pas. Merci beaucoup pour cette incroyable aventure,

ALI Mohamed-Amine”

## Focus 4 - Rencontres nationales du CNDH Romeurope à Montpellier

*Le collectif national droits de l'Homme Romeurope a été créé en 2000 par huit associations et collectifs, dont la Cimade, qui est par son statut membre de droit au conseil d'administration. En 2023, il "regroupe 50 associations et collectifs locaux qui ont pour objet le soutien et la défense des droits des personnes originaires d'Europe de l'Est, Roms, ou présumées Roms, vivant en bidonville, squat ou autres lieux de survie en France. Le CNDH Romeurope s'attache à défendre l'accès au droit commun et l'effectivité des droits de ces personnes en France. L'association se donne aussi pour but de combattre toute forme de racisme, de discriminations ou d'incitation à la haine en raison de la nationalité ou d'une appartenance ethnique réelle ou supposée" <https://www.romeurope.org/cndh-romeurope/#rapportsdactivite>.*

Les rencontres nationales du CNDH Romeurope sont l'occasion de rencontres et d'échanges entre bénévoles et salarié.es venant de partout en France. Les 9 et 10 juin 2023, elles se sont tenues à Montpellier pour permettre un focus sur le travail partenarial en place localement, dans le cadre de la stratégie "Territoire Zéro Bidonville". La Cimade et AREA ont également animé une table ronde sur la situation des habitant.es de lieux de vie informels de nationalité extra-européenne, dans le but de visibiliser ce public qui n'est pas visé dans les directives et circulaires de l'Etat, orchestrant la stratégie de résorption des bidonvilles en France.

David ROHI, chargé de mission au Défenseur des droits en Occitanie, est venu présenter les missions de cette autorité administrative indépendante. Puis trois ateliers se sont tenus sur les thématiques suivantes : violences faites aux femmes ; l'impact des dispositifs temporaires de résorption sur le travail social et sur les habitant.es ; la participation des premiers et premières concernées dans les luttes et actions associatives.

**COLLECTIF**  
NATIONAL DROITS DE L'HOMME  
**ROMEUROPE**



## Focus 5 - Evènement Migrant'scène, décembre 2023



Chaque année, la Cimade organise son festival "Migrant'scène". En novembre 2023, le groupe local de Montpellier a programmé une dizaine de projections cinématographiques au cinéma l'Utopia et Le Diagonal, sur la thématique "Liberté ! Dans l'égalité et la solidarité". L'équipe de l'action bidonvilles a proposé la projection du film "La Camionnette Blanche" et animé un débat au cinéma l'Utopia le 22 novembre 2023.

Le 1er décembre 2023, le groupe local de la Cimade Montpellier et l'équipe bidonvilles ont proposé de clore ces deux semaines de festival avec une soirée à la Halle Tropisme. Le temps de cette soirée festive, plus d'une centaine de personnes ont assisté à la conférence co-animée par l'équipe Bidonvilles et l'association Quatorze sur la résorption des bidonvilles à Montpellier. Le maire de Montpellier, Mickaël Delafosse, a assisté à la conférence et pris la parole pour réaffirmer son engagement auprès des associations.

Les invité.es ont également pu découvrir l'exposition photos "Regards croisés" de Christophe Fortin, réalisée auprès des habitant.es de deux bidonvilles (<https://christophefortinphoto.com/fr/portfolio-108470-regards-croises>). Certain.es photographié.es étaient présent.es lors de cet évènement. Des panneaux explicatifs du CNDH Romeurope ont permis de sensibiliser le public contre les préjugés à l'égard des habitant.es de bidonvilles. Un concert du groupe Onda'Ya a clôt cette riche soirée.



# BONNIER

## DE LA MOSSON



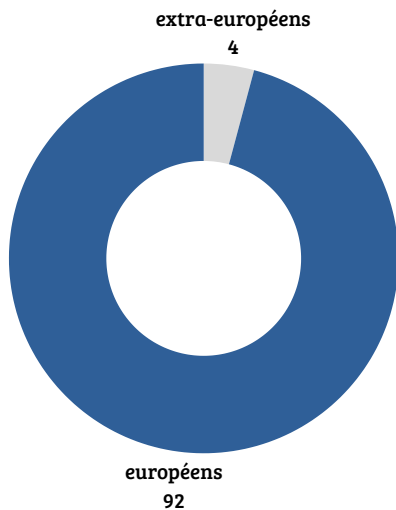
### Nombre de personnes



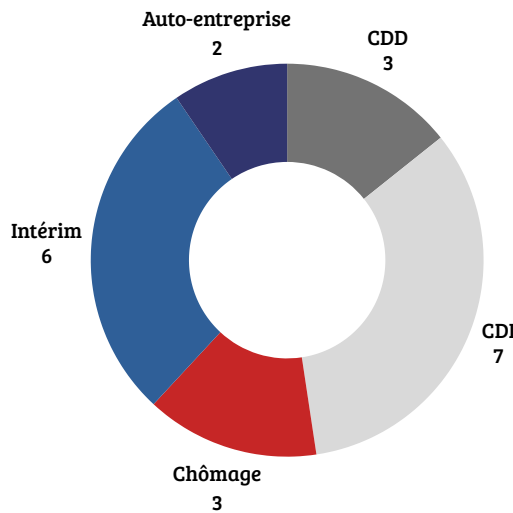
96 personnes dont

55 enfants  
21 femmes  
20 hommes

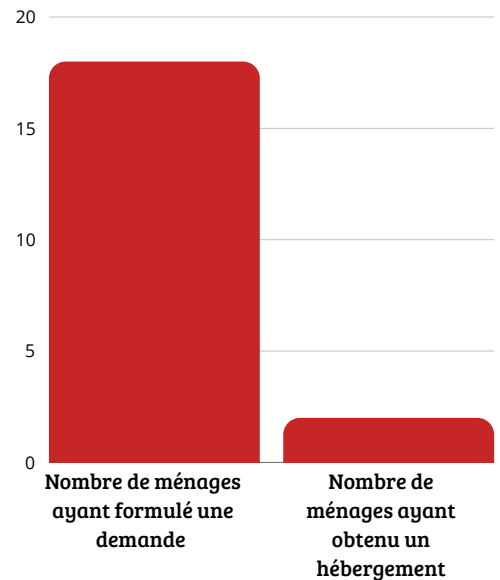
### Nationalité



### Emploi



### Hébergement/logement



En 2023, 96 personnes ont habité sur le bidonville, soit 23 ménages, dont 55 mineurs, et ont bénéficié d'un accompagnement social global par la Cimade. Les familles sont exclusivement originaires de Roumanie, à l'exception d'une famille originaire d'Ukraine ayant vécu plusieurs mois sur le site début 2023.

Les conditions de vie sur le bidonville de Bonnier de la Mosson sont les plus dégradées de tous les bidonvilles où la Cimade intervient : site non ombragé, en zone de ruissellement qui entraîne des inondations dès les premières pluies, présence importante de déchets, incendies déclenchés par des personnes extérieures au site sur le chemin d'accès au bidonville, présence de rats et épidémies de punaises de lit et/ou puces régulières, accès à l'eau et électricité non sécurisé. Depuis 2015, la Cimade intervient sur ce bidonville, et alerte les institutions sur les conditions de vie des habitant.es de Bonnier de la Mosson. Fin 2023, ce terrain n'était pas identifié comme prioritaire pour la résorption car aucun projet d'aménagement ou travaux ne sont prévus sur site par les services de la mairie ou de la métropole.

# MAS

# DE SAPORTA



## Nombre de personnes



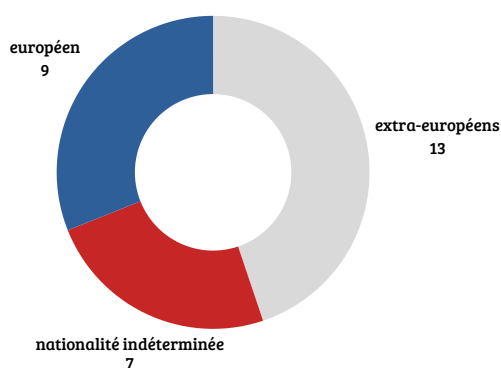
29 personnes dont

15 enfants

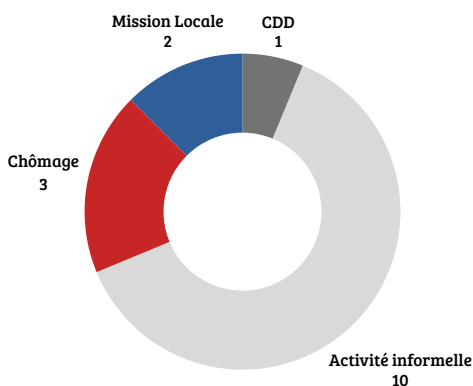
7 femmes

7 hommes

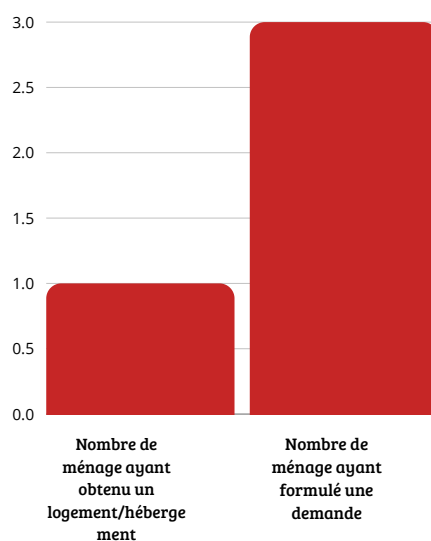
## Nationalité



## Emploi



## Hébergement/logement



Le bidonville "Mas de Saporta" est accolé à une aire de gens du voyage où vivent des forains, et le terrain appartient à la commune de Lattes, frontalière de la ville de Montpellier. Le terrain est en fait partagé en deux parcelles : sur chacune, une famille élargie y est installée. L'ensemble des habitant.es du bidonville sont originaires d'Ex-Yougoslavie (Bosnie, Monténégro, Kosovo). Le bidonville avait déjà été visé par une mesure d'expulsion en 2020. La commune de Lattes a notifié une nouvelle demande d'expulsion des habitant.es en décembre 2022. L'année 2023 a donc été marquée par un accompagnement important des résident.es vers une avocate pour contester cette mesure d'expulsion. Plusieurs audiences se sont succédées au cours de l'année : le tribunal a reporté les audiences afin de permettre aux associations et à la ville de Lattes de procéder à une médiation. Plusieurs rencontres institutionnelles et associatives ont été organisées, la commune de Lattes a participé aux COTECH de la résorption des bidonvilles. Bien que des propositions alternatives à l'expulsion sèche des habitant.es du bidonville du Mas de Saporta aient été faites à la commune de Lattes, celle-ci demeure (au 31 décembre 2023) motivée à poursuivre la procédure d'expulsion.

Sur l'ensemble de l'année 2023, 30 personnes, soit 11 ménages, ont vécu sur le bidonville du Mas de Saporta. Durant l'année, plusieurs ménages ont accédé à un hébergement ou ont quitté le bidonville, entraînant une diminution du nombre de personnes pour atteindre une dizaine de personnes au 31 décembre 2023.

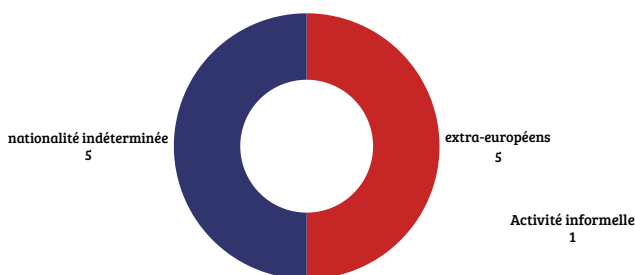


# CHEZ PAULETTE

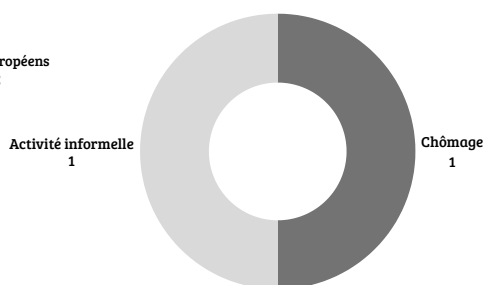
## Nombre de personnes



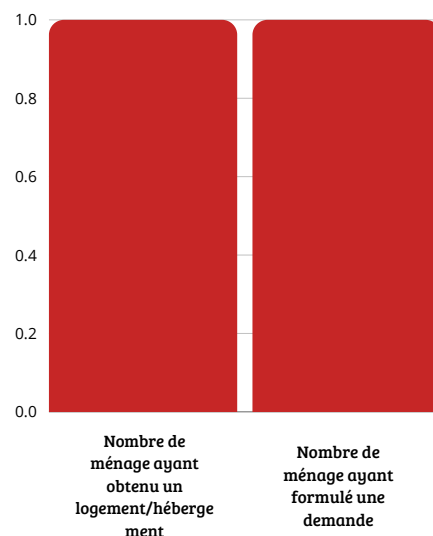
## Nationalité



## Emploi



## Hébergement/logement



La particularité de ce site est que les habitant.es sont propriétaire du terrain qu'ils occupent. Jusqu'en 2023, la Cimade accompagnait de façon soutenue deux ménages issus de ce terrain. La première famille était hébergée par le conseil départemental en 2023, et la seconde était en locataire d'un studio en suroccupation. Courant 2023, l'accompagnement a été transféré aux assistantes sociales de secteur.

En mars 2023, les équipes de Solidarités Internationales se sont déplacées sur le site "Chez Paulette" afin d'établir un diagnostic socio-spatial. Aucun accès à l'eau n'est prévu sur ce site. S'agissant d'un terrain privé, l'équipe de la Cimade a accompagné les propriétaires vers le droit commun afin de demander le rattachement du terrain au réseau d'eau. Une fois les informations transmises, les habitant.es ont souhaité faire les démarches en autonomie.

**Le site "Chez Paulette" a donc été retiré de la plateforme "Résorption Bidonvilles" de la DIHAL en novembre 2023, et n'est depuis plus considéré comme un bidonville.**

# ZENITH 1

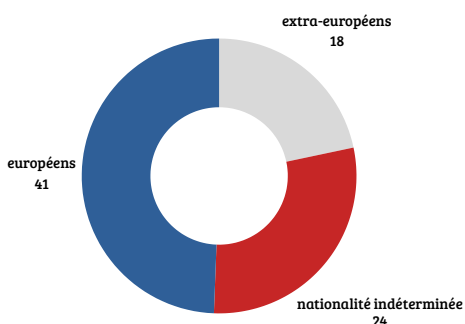
## Nombre de personnes



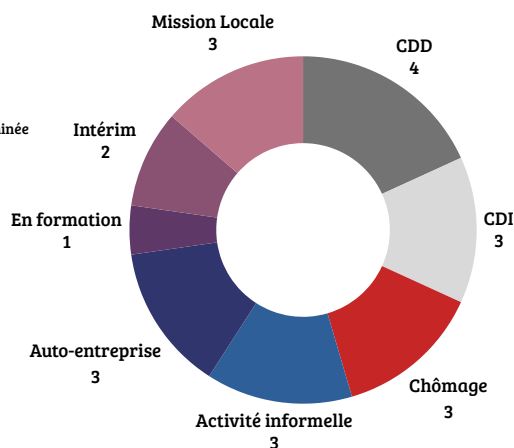
83 personnes dont  
42 enfants  
22 femmes  
19 hommes



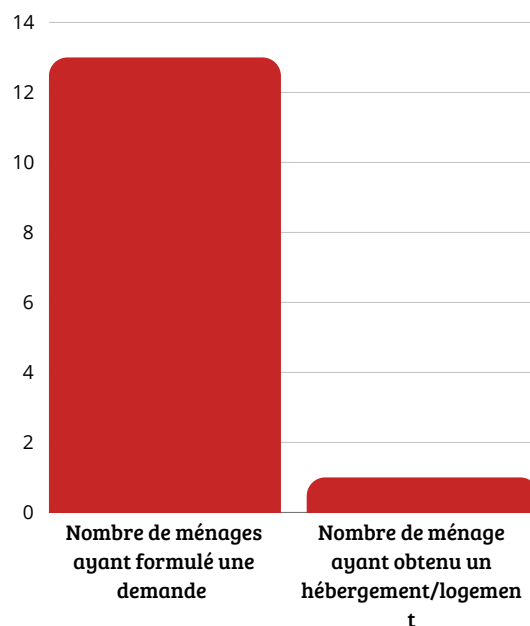
## Nationalité



## Emploi



## Hébergement/logement



Le bidonville de Zénith 1 a initialement été mis à disposition par la ville en 2010 pour les familles qui venaient d'être expulsées d'autres bidonvilles. Ce terrain a la particularité d'être partagé en deux parties : d'un côté vivent des ménages originaires de Roumanie, et de l'autre, des familles originaires d'Ex-Yougoslavie. En 2021, après les expulsions de septembre, plusieurs ménages originaires de Zénith 2 se sont installés sur le bidonville de Zénith 1. Depuis, la démographie sur site est assez stable : en 2023, 83 personnes ont vécu sur ce bidonville, soit 27 ménages.

Le bidonville n'étant pas concerné par un projet d'aménagement ou de travaux par la ville, aucun projet de résorption n'est prévu pour les habitant.es de Zénith 1. Fin 2022, la mairie a financé une première opération de nettoyage, et a poursuivi son engagement sur le terrain en 2023, finançant le nettoyage complet du terrain et du chemin d'accès. La mairie a demandé aux associations de procéder à un diagnostic approfondi des besoins des habitant.es (en eau, électricité, gestion des déchets et assainissement) afin d'envisager des travaux afin d'amélioration des conditions de vie des personnes sur site, le temps qu'un projet de résorption voit le jour.

# ZENITH 3

## Nombre de personnes



42 personnes dont

23 enfants

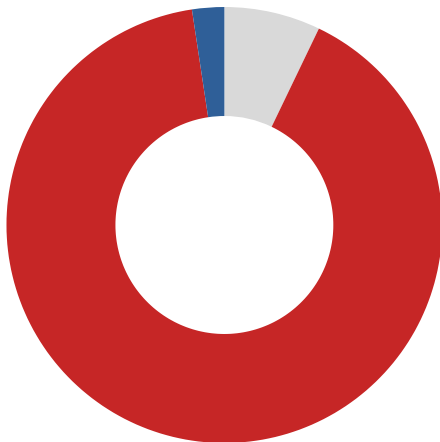
11 femmes

8 hommes



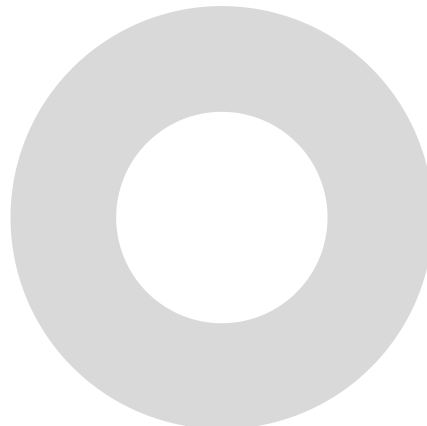
## Nationalité

extra-européens  
3



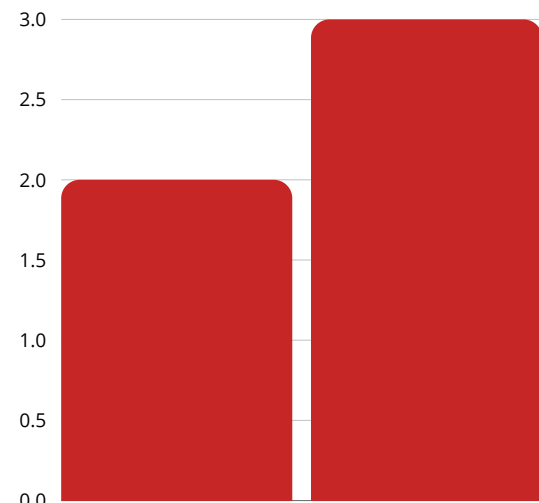
nationalité indéterminée  
38

## Emploi



Activité informelle  
10

## Hébergement/logement



Nombre de recours effectués auprès du Conseil Départemental pour demande de mise à l'abri

Nombre de mères seules avec enfants ayant obtenu une mise à l'abri par le Conseil Départemental

Les habitant.es du bidonville de Zénith 3 sont tout.es extra-européen.nes, d'origine d'Ex-Yougoslavie. La quasi-totalité des habitant.es ne dispose pas d'une nationalité déterminée. Sur ce terrain, la priorité pour notre équipe est d'effectuer les démarches liées à l'état civil et au séjour, et d'orienter les familles vers des structures de l'hébergement. Les adultes pratiquent une activité d'éco-recyclage et de biffin pour subvenir aux besoins de leur famille. Le bidonville est marqué par une grande pauvreté mais également des liens de famille et d'entraide importants.

Au total, 31 personnes ont vécu sur le bidonville de Zénith 3 en 2023. Au 31 décembre 2023, 18 personnes étaient encore présentes, et 6 personnes hébergées par le conseil départemental, pour lesquelles la Cimade poursuit son accompagnement.



## Insertion professionnelle

L'insertion professionnelle est un axe fondamental à l'accompagnement proposé par la Cimade car il permet aux ménages d'accéder à une autonomie financière et d'étendre les possibilités d'accès au logement / hébergement lorsqu'ils/elles le souhaitent. Cet accompagnement n'est possible que lorsque la situation administrative des personnes le permet.

En effet, près de la moitié du public accompagné par l'équipe est extra-européenne, pour la plupart dans des démarches d'établissement de nationalité. Pour ces personnes, l'axe prioritaire est l'accès à un titre de séjour. Pour autant, ce public travaille : ferrailage, marché aux puces, travail de biffins sont autant d'activités occupées de manière informelles pour subvenir aux besoins des familles.

28 personnes européennes occupaient un emploi en 2023, et 3 extra-européennes. Au total, 31 personnes étaient en emploi. L'équipe des chargé.es de projet permet l'insertion professionnelle en aidant à la rédaction de CV, en orientant vers les structures dédiées (pôle emploi, entreprises de l'insertion et agences d'intérim) et en se positionnant en médiatrice dans les relations employeurs / employés. Les secteurs les plus représentés sont : le bâtiment, le secteur du nettoyage et de la propreté, la mécanique et la manutention. Si 59% des ménages sont en emploi, tous n'ont pas une autonomie financière permettant une stabilité. En effet, les contrats occupés sont pour la plupart des contrats précaires en intérim ou en CDD. 5 personnes avaient une autoentreprise en 2023.

### Insertion professionnelle des femmes

En 2023, 8 femmes ont exercé un emploi (CDD / CDI / autoentreprise). Les secteurs d'emploi des femmes sont essentiellement le secteur de l'entretien et du nettoyage, qui proposent des horaires contraignants (tôt le matin, ou tard le soir voire en travail coupé) et des conditions de travail difficiles.

Les conditions de vie sur le bidonville affectent considérablement la gestion du quotidien, qui revient presque exclusivement aux femmes. Bien que notre équipe recherche des modes de garde pour les enfants en bas âge, l'accès aux dispositifs de garde est restreint et saturé.

#### ***Une première expérience professionnelle pour 3 femmes du terrain de Zénith 1***

Le projet d'amélioration des conditions de vie sur le bidonville de Zénith 1 a pour principe fondateur de faire participer les premier.es concerné.es à toutes les étapes du projet. En décembre 2023, après l'importante opération de nettoyage organisée par la ville de Montpellier, l'entreprise prestataire a suggéré de finaliser le nettoyage par une opération de piquetage, afin de ramasser les derniers déchets. Les associations ont proposé à l'entreprise de recruter les habitant.es. La proposition a été faite en priorité aux personnes qui n'avaient jamais travaillé. C'est ainsi que trois habitantes du bidonville ont effectué leur première activité professionnelle, leur permettant pour certaines d'ouvrir des droits à la sécurité sociale ou à pôle emploi. Le versement du salaire a également été l'occasion pour certaines d'ouvrir un compte bancaire pour la première fois.



@Christophe Fortin

## Partenariat avec Unis Cité

---

Depuis 2021, l'association Unis-Cité a mis en place un programme de volontariat en service civique nommé « ALEJ - Accès au logement et à l'emploi des jeunes ». 20 volontaires en service civique forment une promotion sur une durée de 8 mois : 10 jeunes issus des bidonvilles / en situation de rue / bénéficiaires de la protection internationale et 10 jeunes facilitateurs. En binôme ou petit groupe, ces jeunes se voient confier des missions de solidarité et de lutte contre la précarité : distribution alimentaire, animation auprès des enfants, soutien scolaire etc.

Entre mai et septembre, notre équipe a organisé une visite sur les bidonvilles avec la coordinatrice de la promotion ALEJ-Melting Potes afin de présenter le dispositif, et de proposer aux jeunes intéressé.es une journée d'immersion pour découvrir les missions.

Le service civique est réservé aux jeunes de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap. Il existe de nombreuses offres de service civique à Montpellier. La particularité du dispositif ALEJ est qu'il permet également un accompagnement social renforcé. Les jeunes sont accompagné.es dans leurs démarches liées au logement, à la santé, et dans la construction d'un projet professionnel et/ou d'études. Les conditions de recrutement sont plus souples, et comme tout volontariat en service civique, il est indemnisé à hauteur de 652€ par mois.

En 2023, un jeune en situation de handicap a été orienté sur ce dispositif. S'il n'a pas effectué les 8 mois de service civique prévu, cette expérience lui a permis de préciser son projet professionnel, et de le mobiliser sur un autre dispositif, plus adapté à ses attentes : le contrat d'engagement jeune en rupture (CEJ-R).

Ce dispositif est néanmoins réservé aux personnes en situation régulière. D'autres jeunes majeur.es accompagné.es par la Cimade pourraient être orienté.es, mais ne disposent pas encore de titre de séjour. Aussi, des mineur.es âgé.es de 16 à 18 ans, européen.nes ou non, qui ne sont pas soumis à l'obligation de détenir un titre de séjour, ne disposent pas de nationalité déterminée, donc d'une carte d'identité ou passeport, ce qui ne leur permet pas d'accéder à des dispositifs comme le service civique.

## Orientations vers la mission locale

---

La Cimade oriente et accompagne les jeunes à partir de 16 ans à s'inscrire à la mission locale. En 2023, 8 jeunes accompagné.es par notre équipe étaient inscrit.es à la mission locale, dont 4 jeunes femmes et 4 jeunes hommes.

La mission locale propose un accompagnement complémentaire de celui de la Cimade, et permet de créer un lien privilégié jeune / référent.e mission locale, que notre équipe ne peut permettre, car une personne est référente de la famille dans son ensemble. Le/la jeune peut y préciser ses souhaits pour l'avenir, et dans certains cas solliciter des aides financières pour l'aider dans son quotidien. Aussi, la mission locale peut orienter les jeunes vers des aides ou dispositifs adaptés pour passer le permis de conduire par exemple, qui représente un avantage important pour le CV.

Depuis 2023, la mission locale de Montpellier propose le CEJ-rupture, en complément du contrat d'engagement jeunes (CEJ) (programme d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont pas étudiants et qui sont en situation de rupture professionnelle). Le CEJ-rupture est un volet renforcé du contrat d'engagement jeune classique. Il permet un accompagnement très renforcé et adapté aux jeunes pour une durée de six mois. Les engagements du jeune, au regard du CEJ classique, sont moindres : il n'y a pas d'heures minimum par semaine d'activité. Le jeune doit se présenter à ses rendez-vous avec son/sa conseiller.e de la mission locale afin de construire un projet professionnel, rechercher des stages, préparer un CV etc. et perçoit en retour une allocation de 552€ par mois s'il est majeur, et 220€ par mois s'il est mineur.

En 2023, deux jeunes accompagné.es par la Cimade étaient en CEJ-rupture.

## Mobilisation du réseau de structures de l'insertion professionnelle

---

La Cimade est en lien avec différentes structures de l'insertion professionnelle :

- L'action "femmes égalité emploi" du CIDFF : située dans les locaux du centre social CAF "L'île aux familles" à la Mosson, propose des permanences d'accompagnement juridiques, emploi et conseil conjugal et familial. Plusieurs femmes ont été orientées vers ce dispositif, une y suit un accompagnement régulier : recherche d'un nouvel emploi avec des horaires adaptés à la scolarité de sa fille, et aide dans les démarches pour une saisine du juge aux affaires familiales concernant la garde de ses deux autres filles. L'action propose également d'accompagner les personnes en recherche d'emploi au salon TAF, organisé chaque année au parc des expositions de Pérols.
- Le groupement d'entreprises sociales et solidaires GESS : entreprise d'insertion qui regroupe une quinzaine d'entreprises, proposant le recrutement en CDDi dans différents secteurs d'activité et un accompagnement des salarié.es.
- APIJE : agence intermédiaire (entre le/la salarié.e et l'employeur) qui propose l'accompagnement et le recrutement de personnes en difficulté dans le but de les mettre à disposition d'entreprises ou associations.
- HANDIWORK : structure qui œuvre pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Elle se charge du recrutement de la personne, et l'accompagne les premières semaines sur le lieu de travail pour permettre la formation et la bonne intégration du nouveau/nouvelle salarié.e au sein de l'entreprise. Un jeune accompagné par la Cimade a été reçu en entretien par Handiwork.



## Les jeunes majeur.es

---

En 2023, 43 jeunes âgé.es de 16 à 25 ans étaient accompagné.es par la Cimade. Parmi ceux/celles-ci, 17 étaient en situation irrégulière. L'absence de titre de séjour prive les jeunes d'une projection dans un projet professionnel, ou un projet de formation. En effet, toutes les structures de l'accompagnement (mission locale, service civique, pôle emploi, CIO etc.) conditionnent l'inscription à la présentation d'un titre de séjour.

Autre problématique rencontrée : les mineur.es de 16 à 18 ans, originaires pour la plupart d'Ex-Yougoslavie, qui ne disposent d'aucun document d'identité. Comme indiqué précédemment, plusieurs générations de personnes accompagnées par la Cimade ne disposent pas de nationalité établie. C'est également le cas de 15 jeunes, qui ne sont pourtant pas soumis à l'obligation de détenir un titre de séjour. Ils/elles sont également empêché.e d'accéder aux dispositifs prévus pour les jeunes du fait de leur situation administrative.

## Cours de français langue étrangère par l'INSTEP

---

La maîtrise du français étant une variable quasi indispensable à l'insertion professionnelle, la mairie de Montpellier a mandaté l'INSTEP (institut d'éducation permanente) pour proposer des cours de français langue étrangère (FLE) aux habitant.es des bidonvilles. En 2023, l'INSTEP a proposé des cours de français sur trois bidonvilles où la Cimade intervient en 2023. Les cours peuvent se faire sur site, ou dans un local dans le centre-ville de Montpellier. La fréquentation aux cours proposés était assez variable d'un site à un autre.

- Sur le bidonville de Bonnier de la Mosson : les cours étaient réservées aux femmes. Au fil des semaines, le nombre de participantes a diminué. Les conditions de vie sur site rendent la gestion du quotidien difficile et ne permettent pas toujours aux femmes de consacrer du temps à l'apprentissage du français. Les associations ont alors décidé de suspendre les cours sur site, et de retenter à la rentrée 2024, lorsque les plus jeunes enfants auront fait leur première rentrée à l'école.
- Sur le bidonville de Zénith 3 : les participantes étaient essentiellement des mères célibataires, qui subviennent aux besoins de leur foyer en exerçant une activité d'éco-recyclage et de biffin. Bien que motivées à perfectionner leur français, constat a été fait que cela ne constituait pas une priorité au regard de leur situation personnelle.
- Sur le bidonville de Zénith 1 : c'est sur ce site que le nombre de participant.es a été le plus important. L'enseignante FLE a proposé une séance auprès d'une famille élargie du bas du terrain. Y ont également participé des adolescent.es qui n'étaient plus en âge obligatoire d'être scolarisé.es. Le lien de confiance étant bien établi entre l'enseignante et les participant.es, certain.es participeront au cours de français dans le local en centre-ville de Montpellier à compter de 2024, afin de rencontrer d'autres apprenant.es et d'approfondir l'apprentissage de la langue.

L'INSTEP est mandaté par la mairie de Montpellier, et intervient sur différents bidonvilles de la métropole de Montpellier. Des COPIL sont régulièrement organisés afin de permettre un échange de bonnes pratiques, d'envisager l'extension des ateliers à d'autres terrains et de partager les actualités relatives aux terrains, pouvant affecter la participation des apprenant.es.

### Cas de Monsieur G.

*A titre d'exemple, le jeune G. a eu 18 ans en 2023. Il est né en France et a effectué toute sa scolarité à Montpellier. La Cimade l'a accompagné pendant plusieurs mois dans la préparation d'une demande de certificat de nationalité française auprès du tribunal d'instance. Cette procédure étant longue, notre équipe a également accompagné G. dans le dépôt d'une demande de titre de séjour. Toutes ces démarches prennent du temps, et ne peuvent que difficilement être introduites avant la majorité. G. est inscrit à la mission locale, mais ne peut être orienté vers aucun dispositif, malgré sa motivation et mobilisation. Pourtant français de fait, G. n'a aucun moyen de le justifier, et attend après l'administration pour pouvoir finalement s'engager dans un parcours professionnel ou de formation.*

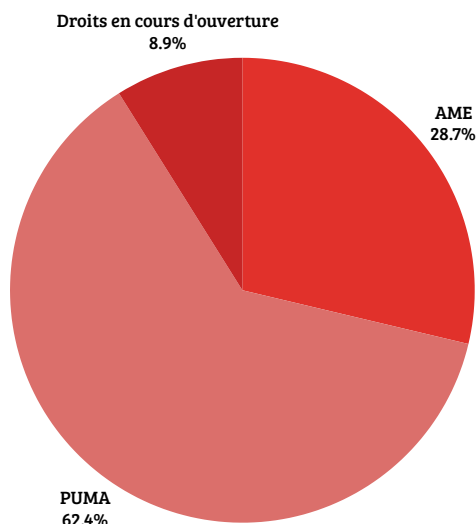
## Médiation santé

Dans le cadre de l'accompagnement social global, l'équipe s'assure que les personnes accompagnées bénéficient d'une couverture maladie (PUMA et CSS ou AME). Lorsqu'il s'agit de personnes primo-arrivantes, l'équipe accompagne vers une première demande. Pour les autres, nous assurons une veille au renouvellement des droits.

En fonction des besoins de chacun.e, notre équipe adapte le niveau d'accompagnement à l'ouverture des droits. Les plus autonomes sont orientés vers le CCAS ou directement vers la CPAM afin de faciliter leur inscription dans un parcours de droit commun. Toutefois, nous restons en lien avec les travailleurs sociaux du CCAS, de la PASS ou du CHU, ainsi qu'avec le service partenaire de la CPAM pour les situations plus complexes :

- Situations nécessitant un suivi médical régulier ou urgent
- Personnes sans document d'identité
- Situations de personnes identifiées comme vulnérables (isolées/âgées), où un lien avec les partenaires est nécessaire
- Situations de rupture de droits suite notamment à la perte d'un emploi

Au 31 décembre 2023, 163 ont des droits ouverts à l'Assurance Maladie avec C2S. 75 personnes sont couvertes par l'Aide Médicale de l'Etat, et 22 personnes sont en cours d'ouverture de droits.



### L'accompagnement au parcours de soin

En fonction de l'état de santé des personnes et de leur connaissance du système de santé, nous les accompagnons dans leurs démarches de soins. C'est notamment le cas pour les personnes :

- En situation de handicap ou d'un potentiel handicap
- Atteintes de pathologies chroniques et/ou lourdes
- Âgées et/ou vulnérables, maîtrisant peu le français et ayant une faible connaissance du système de soins

En 2023, nous avons identifié 20 personnes en situation de vulnérabilité, du fait d'un handicap ou de l'âge. Parmi ces 20 personnes, 4 d'entre elles font l'objet d'accompagnements physiques réguliers vers des professionnels de santé.

## MDPH et partenariat avec la Communauté 360

---

La Communauté 360 de l'Hérault est le fruit de la mobilisation de 10 associations spécialisées dans le champ du handicap. Ce dispositif vient en appui aux personnes en situation de handicap ayant besoin de soutien dans leur parcours de vie.

La Communauté 360, c'est d'abord la mise en place d'un numéro vert accessible à tous, mais aussi une équipe de professionnels pouvant se déplacer sur le terrain. C'est dans ce cadre que depuis 2023, l'action bidonvilles de la Cimade s'est associée aux conseillers parcours de la Communauté 360 pour accompagner au mieux les personnes en situation de handicap vivant sur les bidonvilles.

En effet, depuis plusieurs années, nous accompagnons régulièrement des personnes sur la constitution de dossiers MDPH. Ces demandes ont pour objectif la mise en place de différents dispositifs de soutien pour la personne en situation de handicap : Allocation Adulte Handicapé (AAH), orientation vers un ESAT, orientation vers un IME, reconnaissance de la qualité du travailleur handicapé (RQTH), etc. La grande diversité de ces dispositifs nécessite des compétences spécifiques pour orienter au mieux les personnes.

En 2023, l'intervention de la Communauté 360 auprès du public que nous accompagnons s'est matérialisée par une sortie en aller-vers sur le bidonville de Zénith 1, et deux rencontres inter-associatives. Il a alors été décidé la mise en place de permanences dans les locaux de la Cimade, à destination des personnes concernées mais aussi de l'équipe de la Cimade pour des suivis de dossiers et de la montée en compétence.

En 2023, 4 dossiers MDPH ont été constitués et accompagnés par l'équipe, et 4 personnes ont obtenues une reconnaissance MDPH.

### *La santé dans l'accompagnement social global*

Madame J. est une dame âgée de 58 ans, de nationalité monténégrine.

Elle a obtenu son premier titre de séjour en 2022. Madame J. cumule des problèmes de santé psychologiques mais aussi physiques. Elle est accompagnée par le Centre Frantz Fanon depuis plusieurs années. Sur le plan de la santé mentale, elle est suivie par l'UMIPP (Unité Mobile Intersectorielle de Psychiatrie pour les populations en situation de Précarité). Elle est souvent orientée vers des spécialistes, ce qui multiplie les lieux de rendez-vous. La Cimade accompagne régulièrement Madame J. à ses rendez-vous, et fait le lien entre les différents professionnels de santé.

Les multiples pathologies et la situation de vieillissement précoce de Madame J. ne lui permettent pas de travailler. C'est pourquoi, en lien avec la Cimade, Madame J. a déposé un dossier MDPH dont elle a reçu une réponse en 2023. Madame a été reconnue invalide avec un taux de 80%, et obtient depuis l'Allocation Adultes Handicapés (AAH). Cette aide lui permet de cesser son activité informelle de ferrailage, et a permis notamment l'instruction d'une demande d'hébergement adapté afin de quitter son habitat précaire. Elle a également été orienté vers des ESAT pour lui permettre une insertion professionnelle adaptée. De plus, elle a pu bénéficier d'un accompagnement par un SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale).

En 2023, Madame J. a renouvelé son titre de séjour, en partie grâce à toutes ces démarches effectuées. Le parcours de Madame J. illustre à quel point l'accompagnement au parcours de soins est une question primordiale dans l'accompagnement social global. De manière corrélée, l'accès aux droits au séjour, aux soins et aux droits sociaux ont permis d'améliorer les conditions de vie de Madame J.





## **Blocage dans l'ouverture et le maintien des droits**

---

### **AME**

L'Aide Médicale d'Etat (AME) est une prestation sociale de l'Etat permettant aux personnes en situation irrégulière d'accéder aux soins. Dans l'Hérault, depuis 2022, la demande d'AME est conditionnée à la présentation d'un justificatif démontrant une présence en France en situation irrégulière de plus de trois mois. Par ailleurs, les premières demandes d'AME se déposent physiquement au guichet de la CPAM.

Pour les ressortissant.es européen.nes inactif.ves, l'ouverture des droits AME peut prendre trois mois de plus. En effet, ces derniers pouvant circuler pendant une durée de trois mois dans l'espace Schengen, ils sont considérés comme "réguliers" durant cette période. En revanche, s'ils souhaitent s'établir en France et faire une demande d'AME, ils doivent être considérés en situation irrégulière et attendre trois mois supplémentaires pour formaliser leur demande. Au total, une personne européenne inactive doit attendre au moins six mois pour pouvoir présenter sa première demande d'AME. A cela s'ajoute les délais de traitements de la demande (2 à 3 mois en 2023).

Dans l'attente de l'instruction du dossier de demande d'AME, les personnes accompagnées sont orientées vers la PASS de l'hôpital Gui de Chauliac ou vers le CASO de Médecins du Monde à Montpellier. Concernant l'accueil physique à la CPAM, nous constatons un traitement aléatoire d'une personne à une autre. Notre équipe est régulièrement amenée à accompagner les personnes pour formaliser leur demande et effectuer leurs démarches. Le service partenaire de la CPAM (contact mail) se veut facilitant et réactif. Il permet de débloquent de nombreuses situations.

### **PUMA**

La Cimade accompagne les habitant.es dans leurs démarches relatives à la PUMA et à la complémentaire santé solidaire (CSS). En raison d'une méconnaissance du droit au séjour des citoyen.nes européen.nes, et notamment des membres de famille d'une personne en situation régulière, notre équipe est régulièrement amenée à intervenir et à saisir le service partenaires de la CPAM pour permettre l'ouverture et/ou le maintien des droits.

## **Actions collectives**

---

### **Ateliers en santé sexuelle et reproductive**

La mission bidonville de la Cimade est, depuis 2015, régulièrement en lien avec le Planning familial. Dès 2021, avec la création du projet «lutte contre la précarité menstruelle», des ateliers collectifs autour de la santé sexuelle et reproductive sur les bidonvilles sont pressentis.

En 2023, un début de coopération se met en place avec le Planning Familial sur le site de Bonnier de la Mosson. Sur ce terrain, l'équipe identifie plus particulièrement une problématique liée à l'émancipation des femmes. En lien avec les cours de FLE hebdomadaires menés par l'INSTEP sur site, deux sorties en aller-vers sont réalisées avec le Planning Familial. Un groupe de trois femmes et deux adolescentes se réunit alors autour des questions de contraception, grossesse, et désir d'enfant. L'intention première est de faire émerger des problématiques communes et des échanges entre les femmes, tout en préservant la confidentialité et le respect des limites de chacune. L'objectif à terme est de pouvoir orienter les femmes qui le souhaitent sur la permanence tenue par le Planning Familial au Centre Social CAF de la Mosson.

Malheureusement, le partenariat n'a pas pu être poursuivi puisqu'en 2023 le Planning Familial a été touché par une restructuration interne, venue fragiliser le projet. Les équipes de la Cimade et du Planning Familial restent malgré tout en lien et souhaitent repenser ce partenariat lorsque les conditions le permettront.

## *Accompagnement à la gestion des épidémies*

En avril 2023, les habitants du terrain de Zénith 3 ont été touchés par une épidémie de gale. Un cas a d'abord été avéré, puis c'est la quasi-intégralité du site qui a été concernée. À l'alerte du premier cas, nous nous sommes rapprochés de l'ARS qui nous a orienté vers les différents acteurs opérant dans le champ de la santé : la PASS, Médecins du Monde, l'équipe de santé globale et la halte solidarité santé.

Après échange avec chacun de ces acteurs, la PASS a indiqué pouvoir fournir les traitements antiparasitaires et médicamenteux. Des consultations sur site se sont organisées avec l'intervention de Médecins du Monde en lien avec notre équipe qui assurait la médiation et la traduction auprès des habitants. La Mairie a fourni du matériel complémentaire permettant de mener à bien cette action. 8 ménages soit 40 personnes ont été touchées par cette épidémie de gale.

Cette réponse d'urgence nous a permis de dresser un bilan. La Cimade étant mobilisée principalement sur l'accompagnement social et juridique, n'est pas toujours outillée en matière de gestion d'urgence sanitaire et tout particulièrement en matière de gestion d'épidémie.

À nouveau ce constat a pu être observé lorsqu'en juillet, le site de Bonnier de la Mosson a été infesté par des punaises de lits. La Cimade a alors saisi les différents acteurs du champ de la santé, et la Mairie a dépêché une entreprise de désinfection. Même si l'intervention de ces derniers s'est déroulée correctement, le protocole n'a pas pu être respecté par l'intégralité des habitants faute de réponse d'urgence adaptée (problématique de lavage du linge notamment).

À l'aune de ces constats, nous souhaitons donc pour 2024 mettre en place une stratégie partenariale afin d'être outillé pour répondre à ces crises sanitaires.

@Christophe Fortin



# Accompagnement administratif / droit au séjour

## Droit au séjour des personnes européennes

---

La moitié des habitant.es en bidonvilles accompagnée par la Cimade sont de nationalité européenne (Roumanie, Croatie, Bulgarie). Les ressortissant.es européen.es bénéficient d'un droit au séjour en France s'ils/elles :

- exercent une activité professionnelle
- disposent de ressources suffisantes et d'une assurance maladie
- étudient et disposent de ressources suffisantes et d'une assurance maladie

Les membres de la famille de la personne qui travaillent ou qui disposent de ressources suffisantes bénéficient du même droit au séjour que celle-ci. Aussi, les parents d'enfants scolarisés qui ont exercé une activité professionnelle en France bénéficient d'un droit au séjour.

La Cimade "Bidonvilles" n'est pas ou peu sollicitée pour des demandes de titre de séjour par les ressortissant.es européen.nes. Cette demande est facultative, et la préfecture de l'Hérault refuse systématiquement l'instruction des demandes pour les personnes en activité professionnelle. Pourtant, détenir un titre de séjour permet de justifier de son droit au séjour beaucoup plus aisément (lors d'un contrôle d'identité aléatoire ou auprès des administrations). Seule une personne européenne dispose d'un titre de séjour sur les cinq terrains où nous intervenons.

Cette année encore, notre équipe fait le constat d'une mauvaise application voire d'une méconnaissance du droit européen en matière de séjour. Les habitant.es sont régulièrement confronté.es à des administrations qui ne maîtrisent pas le droit au séjour des européen.nes, ce qui entraîne fréquemment des ruptures de droits. A titre d'exemple, la CAF réexamine une à deux fois par an le séjour de ses allocataires, leur demandant de justifier de leur situation. Le temps de l'envoi des documents et du traitement du dossier, le versement des allocations est interrompu. Ces ruptures de droits "bi-annuelles" mettent les ménages en difficulté financière, et ont pour conséquence un endettement voire un retour sur le bidonville pour les familles qui avaient accédé à un logement/hébergement. La Cimade intervient régulièrement auprès des administrations pour rappeler les conditions d'accès au séjour des ressortissant.es européen.nes et soutenir les personnes pour faire valoir leurs droits.

Si la majorité des personnes européennes accompagnées disposent d'un droit au séjour, ce n'est pas le cas d'une dizaine de cas de personnes isolé.es et/ou âgées. Du fait de leur âge, de leur isolement et/ou de leur état de santé, certain.es habitant.es ne sont pas en mesure d'exercer une activité professionnelle. Sans droit au séjour, ils/elles ne peuvent pas ouvrir de droits sociaux. Les aides financières du département, lorsqu'elles sont sollicitées, constituent le seul moyen pour ces personnes de subvenir à leurs besoins.

En 2023, 143 personnes avaient la nationalité européenne sur les terrains où la Cimade intervient.



## Droit au séjour des personnes extra-européennes

---

Plus de 40% des habitant.es des bidonvilles où la Cimade intervient sont originaires de l'ancienne fédération de Yougoslavie. Notre association propose un accompagnement de ces familles, qui, pour certaines, subissent les conséquences d'une histoire migratoire complexe, parfois depuis plusieurs générations. En effet, elles sont nombreuses à ne pas disposer d'existence administrative, et donc de nationalité. Si la majorité des personnes sont originaires de l'actuel Monténégro, d'autres sont nées dans les régions qui correspondent aujourd'hui à la Bosnie, à la Croatie, et au Kosovo.

Sans existence administrative, les chances d'obtenir un titre de séjour sont quasi inexistantes. Sans droit au séjour, elles ne peuvent exercer une activité professionnelle déclarée. La plupart pratique une activité de ferrailage et de biffin.

La Cimade fait de ce travail administratif d'établissement d'un état civil, d'identification d'une nationalité et d'instruction de demande de titre de séjour une priorité. En ce sens, l'équipe "Bidonvilles" permet un accompagnement administratif varié :

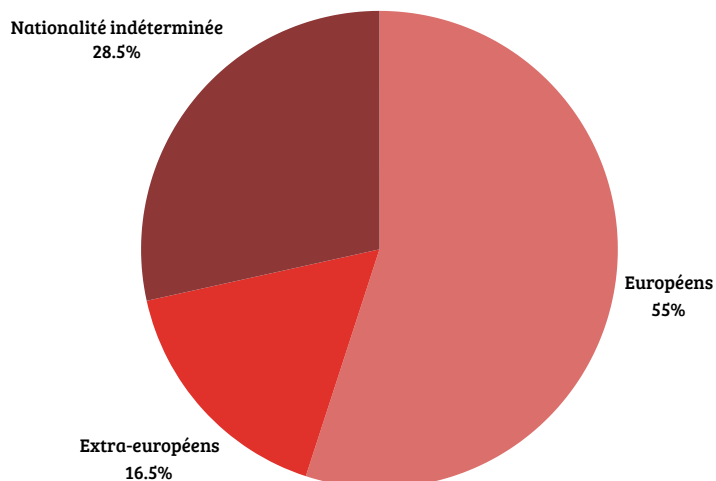
- Recherche d'actes d'état civil auprès des communes de naissance
- Recherche en vérification de nationalité et/ou demande de nationalité auprès des ambassades des états membres de l'ancienne République fédérative de Yougoslavie
- Préparation de dossier de première demande de titre de séjour ou de renouvellement
- Préparation de demande d'apatridie auprès de l'Ofpra

En 2023, 74 personnes accompagnées n'avaient pas de nationalité déterminée. 43 sont extra-européennes.

Après de longs mois de procédure, une personne extra-européenne a été reçue à l'ambassade du Monténégro à Paris en septembre 2023. Accompagnée par la Cimade, Madame a pu formaliser sa demande de nationalité.

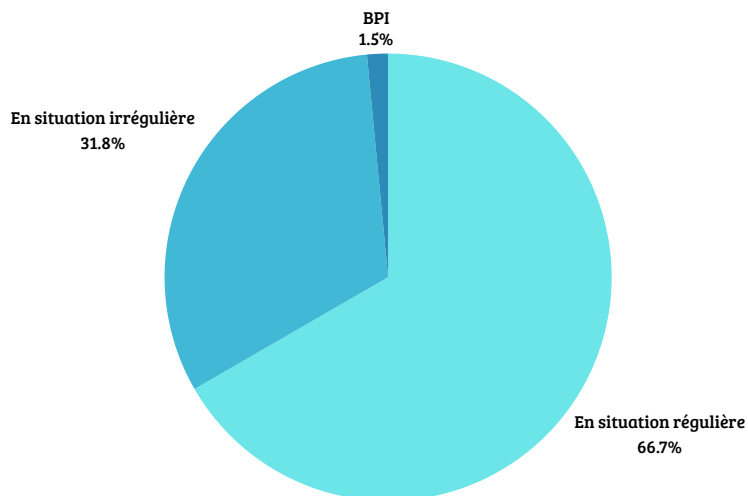
### Nationalité des personnes accompagnées

---



### Situation administrative des personnes accompagnées

---



## Accès verrouillé à la préfecture de l'Hérault

---

La Cimade était présente à l'audience du 14 février 2023 au tribunal administratif de Montpellier pour demander à la préfecture de l'Hérault la mise en place de procédures alternatives à la dématérialisation. La requête a été rejetée sur un défaut de procédure, et le juge ne s'est pas prononcé sur le fond de la requête. La Cimade continue à défendre que les mesures mises en place ne permettent pas un accès équitable et effectif aux services de la préfecture.

Notre équipe a accompagné plus d'une dizaine de personnes dans leur démarche de régularisation et renouvellement de titre auprès de la préfecture. Si la nouvelle plateforme "*Démarches simplifiées*" facilite la prise de rendez-vous pour les renouvellements de titre de séjour, l'équipe est quotidiennement confrontée à l'absence de rendez-vous disponible à la préfecture de l'Hérault pour les premières demandes.

L'accès à la préfecture est absolument verrouillé, rendant impossible la perspective d'une résorption des bidonvilles à Montpellier. Sans titre de séjour, les personnes accompagnées ne pourront jamais prétendre à un logement ou hébergement, et sont condamnées à demeurer dans la précarité. Pire, ces pratiques préfectorales sont confortées par des projets de loi sur l'immigration toujours plus restrictifs des droits et de la dignité des personnes étrangères.

En 2023, seule une personne a pu déposer sa première demande de titre de séjour auprès des services de la préfecture, après l'intervention du Défenseur des Droits pour obtenir un rendez-vous. Malheureusement, cette demande a été rejetée. La Cimade l'accompagne pour contester ce refus de séjour, qui est incompris par tous.tes : Monsieur vit en France depuis l'âge de 4 ans, a effectué toute sa scolarité en France, vit en concubinage depuis plus de 7 ans avec une personne réfugiée, et ils élèvent ensemble leurs deux jeunes enfants, dont l'aînée est scolarisée à Montpellier.



## Droits sociaux

### L'accès aux droits sociaux pour les couples mixtes

---

L'équipe de la Cimade accompagne plusieurs situations de "couples mixtes", c'est-à-dire un membre du couple européen ou en situation régulière, et l'autre en situation irrégulière. Dans ce cas de figure, le fait d'ajouter la personne en situation irrégulière sur le compte CAF entraîne la suspension des versements des allocations pour l'ensemble de la famille. Pourtant, cette démarche n'a pour conséquence que de faire apparaître l'ensemble du ménage sur le compte CAF, et non de demander des allocations pour la personne en situation irrégulière. En 2023, deux couples dans cette situation ont été accompagnés. L'intervention de la Cimade (appels téléphoniques, saisine du médiateur CAF) a permis de débloquer ces situations, bien que ces périodes de rupture des droits aient eu des conséquences sur les revenus des familles concernées.

### L'accès aux droits sociaux pour les européen.nes

---

Notre équipe remarque une méconnaissance du droit au séjour des européen.nes auprès des services de la CAF. Lorsque les personnes sont en mesure de fournir un titre de séjour, l'examen relatif au droit au séjour est automatique et sans interprétation possible. En revanche, pour les ressortissant.es européen.nes qui n'ont pas l'obligation de détenir un titre de séjour, ils sont amenés à présenter tous les documents relatifs à leur situation administrative et financière, permettant un faisceau d'indices pour démontrer leur droit au séjour en France. Cela laisse une marge d'appréciation importante aux services de la CAF, et a pour conséquence d'entraîner une rupture des droits plus ou moins longue, le temps de l'étude du dossier. La CAF étudie le droit au séjour en se basant uniquement sur les ressources, et non pas sur les situations de membres de familles par exemple.

La Cimade réitère régulièrement sa demande d'être en lien avec le service partenaires de la CAF, sur le modèle du service partenaire de la CPAM.





# Médiation scolaire

Dans le cadre de la convention signée avec la DIHAL, La Cimade-Montpellier s'est engagée pour la 2ème année consécutive à porter la médiation scolaire.

Le rôle de la médiatrice scolaire consiste à créer un lien avec les familles et les enfants sur les lieux de vie précaires (bidonville, squat, hébergement et logement). Elle accompagne les parents dans les démarches administratives relatives à la scolarisation, favorisant ainsi la communication entre les établissements scolaires et les institutions.

Elle facilite l'inscription dans le parcours scolaire, même quand les familles ne se projettent que pour 3 mois à Montpellier. Elle peut intervenir dans les établissements scolaires en participant aux équipes éducatives, en tissant des liens entre élèves, parents d'élèves enseignants et autres personnels (la Psy-EN, l'assistante sociale et autres). Elle soutient et accompagne les parents dans la rencontre régulière avec l'enseignant.e, le/la chef.fe de l'établissement scolaire et l'assistante sociale de secteur, notamment lorsqu'il y a des absences répétitives ou pour lever les freins matériels (aide financière, accès au transport).

## Conséquences des conditions de vie sur la scolarisation des enfants

---

Les conditions de vie sur le bidonville ont des conséquences évidentes sur la scolarisation et l'assiduité des enfants à l'école. Si certains freins peuvent être levés grâce à l'intervention de la médiation scolaire, d'autres, inhérents à la vie sur le bidonville et à l'habitat précaire, persistent.

Durant la période hivernale, nous observons un décrochage important des élèves. Plusieurs bidonvilles sont régulièrement sujets aux inondations. Le bidonville Bonnier de la Mosson est particulièrement touché. Lors d'averses importantes, les habitations sont inondées, le site inaccessible. Par conséquent, la scolarisation des enfants est interrompue pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines. C'est d'ailleurs le site sur lequel vit le plus grand nombre d'enfants en âge scolaire obligatoire, 42 au total, sans compter les enfants en bas âge. Les coupures d'eau et d'électricité sont courantes, et ne permettent pas, lorsqu'elles interviennent la nuit ou le matin, de préparer l'arrivée en classe des enfants sereinement.

Les enfants en hébergement ou logement ne sont pas épargnés par le décrochage scolaire. Les hébergements proposés sont souvent éloignés des établissements scolaires, ce qui fragilise grandement l'assiduité des enfants à l'école. L'hébergement n'est souvent pas adapté à la composition familiale, vétuste ou avec des nuisibles, et susceptible d'être modifié. Les parents font parfois le choix de ne pas changer l'école des enfants, afin de ne pas perturber leur intégration.

## Un travail en partenariat

---

La médiatrice scolaire, et plus largement l'équipe de la Cimade – action bidonvilles, tend à développer son réseau partenarial pour renforcer son action auprès des personnes accompagnées, et également dans le but de multiplier et diversifier les activités socio-culturelles proposées.

En 2023, les volontaires en service civique d'Unis Cité ont mis en place des temps d'animation à destination des enfants des bidonvilles de Zénith 1 et Zénith 3. Chaque mercredi après-midi de l'année 2023, les jeunes d'Unis-Cité se sont rendus sur site pour des ateliers socioculturels : atelier cuisine, projection cinématographique, match de foot, activités manuelles, etc. D'abord accompagnés par l'équipe de la Cimade, puis en autonomie avec les familles, les volontaires ont su construire un programme adapté aux envies des enfants, venant également en soutien à la médiation scolaire portée par la Cimade. Pour clôturer l'année scolaire, une sortie au Zoo de Lunaret a été organisée.

Par ailleurs, le centre des arts du cirque de Montpellier "Balthazar" a invité une dizaine de personnes, dont 6 enfants, à assister à un spectacle quelques jours avant les fêtes de fin d'année.

## Hébergement et logement

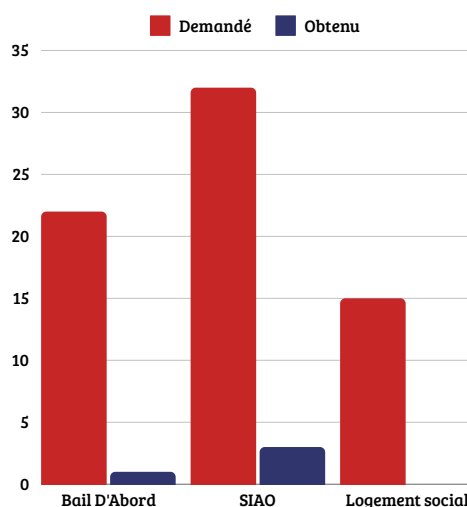
Comme les années précédentes, les accès à l'hébergement et au logement des personnes vivant en bidonville accompagnées par la CIMADE sont disparates. En 2023, 15 ménages accompagnés par la Cimade ont fait des demandes de logement social (soit 18%) ; 32 ménages ont introduit une demande d'insertion sur le SIAO (soit 38%). Plusieurs ménages cumulent les demandes afin d'élargir les opportunités d'orientation vers un hébergement / logement adapté à la composition familiale.

La pénurie d'offre de logement et d'hébergement est toujours criante, et fait subir aux familles des délais d'attente très importants. L'offre de logement ou hébergement pour les grandes compositions familiales est insuffisante, voire inexistante.

### *Situation de Madame S.*

Madame S est une mère isolée avec trois enfants à charge dont un enfant polyhandicapé avec une reconnaissance de handicap à plus de 80 %. Madame étant titulaire d'une carte de séjour depuis cette année et ayant obtenu des autorisations provisoires de séjour de plus de six mois depuis 2017, a des ressources suffisantes et est autonome pour vivre en logement indépendant. Elle subit une vie dans un bidonville depuis 2010 malgré des demandes SIAO, HLM, Bail d'abord et auprès du Conseil départemental depuis cinq ans. La Cimade s'indigne de ce traitement.

### Demande d'hébergement/logement par ménage



### Logement social

70 personnes soit 15 ménages ont introduit une demande de logement social. Le taux de demande de logement social est globalement stable par rapport à 2022. Aucun ménage n'a pu accéder à un logement social en 2023.

### Bail d'abord

90 personnes ont fait une demande de logement via le dispositif Bail d'Abord (sous location pour une durée de 12 mois dans le parc privé ou public pour des ménages en situation de sans-abrisme ou hébergés dans un dispositif d'urgence), soit 22 ménages. Un ménage s'est vu attribuer un logement dans le cadre de ce dispositif, soit 2 personnes.

## **Demande d'insertion sur le SIAO**

---

100 personnes ont introduit une demande d'insertion sur la plateforme SIAO, soit 32 ménages. En 2023, 3 ménages ont été orientés vers un hébergement, soit 6 personnes. 4 ménages ont vu leur demande d'insertion refusée en raison d'une orientation vers un dispositif non adapté, ou d'une situation administrative complexe : pour les personnes en situation irrégulière ou couple mixte (une personne en situation irrégulière, une personne en situation régulière), les demandes sont systématiquement refusées par la plateforme du SIAO, y compris vers le CHRS, dont l'accueil devrait être inconditionnel.

## **Hébergement d'urgence par le 115**

---

En 2023, 15 ménages ont été pris en charge au moins une fois par le 115, soit 60 personnes.

Les hébergements proposés par le 115 sont essentiellement des chambres d'hôtel, qui ne proposent que rarement un accès à une cuisine. Une partie importante des hébergements est vétuste, ou infestée par des nuisibles (cafards, punaise de lit etc.). L'hébergement n'étant que peu stable, les familles font souvent le choix de ne pas changer l'école des enfants, afin de ne pas affecter leur scolarité. Certains ménages se retrouvent donc assez éloignés du lieu de scolarisation des enfants, et/ou du bidonville où certain.es vont passer la journée afin de pouvoir cuisiner par exemple. Par ailleurs, en 2023, le 115 a proposé à deux ménages un hébergement en chambre d'hôtel pour une partie de la famille : par exemple, le couple et les plus jeunes enfants, dont des nouveau-nés. Pour sécuriser les nouveau-nés, les familles acceptent ces propositions, et confient les aîné.es à des proches sur le bidonville. Ces situations ont été possibles quelques temps, mais la majorité de ces ménages ont fini par revenir sur le bidonville car aucune proposition d'hébergement adapté à la composition familiale n'a pu se faire sur la métropole de Montpellier.

## **Prise en charge des parents isolés par le conseil départemental**

---

Le Conseil départemental a la compétence pour l'hébergement des parents isolés, jusqu'au 3 ans de l'enfant le plus jeune. En 2023, 11 ménages (11 adultes et 39 enfants) ont bénéficié d'une mise à l'abri par le conseil départemental, au moins une fois dans l'année. Plusieurs familles ont fait le choix de quitter l'hébergement en raison de l'éloignement avec le lieu de travail ou le lieu de scolarisation des enfants. Deux femmes isolées avec plusieurs enfants ont été sorties de l'hébergement le jour des trois ans du benjamin, sans solution d'hébergement, entraînant alors un retour sur le bidonville.

La Cimade mène une veille importante sur les conditions d'accès à ces prises en charge hôtelières. En effet, en 2023, de nouvelles conditions ont été édictées, conditionnant la prise en charge à la situation médicale de l'enfant, ou à un changement important relatif à l'habitat de l'enfant. Par ailleurs, la Cimade soutient les familles à la veille des trois ans du dernier enfant, et sollicite régulièrement le Conseil départemental et le 115 pour que les deux services se coordonnent dans le but d'éviter un retour à la rue.

@Christophe Fortin





## Hébergement provisoire dans un dispositif intercalaire

---

Comme évoqué précédemment (cf Focus "Sainte-Anne"), la Cimade, en lien avec d'autres associations, recherche des solutions alternatives au logement et à l'hébergement de droit commun afin de proposer un hébergement, même provisoire, de personnes à la rue. La mobilisation du foncier vacant en fait partie.

En 2023, 5 ménages accompagnés par la Cimade ont été accueillis sur deux dispositifs intercalaires "Sainte-Anne", géré par l'association Avec Toits et "Abbé de l'Epée", géré par la Croix-Rouge.

La Cimade participe depuis 2022 au groupe de travail "habitat intercalaire" qui réunit une dizaine d'associations. Ce groupe a pour objectif de partager les expériences relatives à l'habitat intercalaire, et à porter un plaidoyer commun auprès des institutions pour développer cette solution. Le groupe de travail a été reçu les services du CCAS pour présenter ses travaux.

## Alternativ'Hôtel

---

Comme son nom l'indique, l'Alternativ'Hôtel est une proposition alternative d'hébergement pour les personnes en situation administrative complexe. En 2023, une mère isolée et ses 5 enfants ont été orientés sur ce dispositif, afin de finaliser la demande de régularisation de la mère.

## Logement privé

---

Certains ménages accèdent au logement dans le parc privé. En 2023, 2 ménages (soit 11 personnes) ont signé un contrat de location.



## Recours DAHO / DALO

---

L'équipe ayant bénéficié d'une formation sur le droit au logement opposable en 2023, a continué son action sur les recours DAHO et DALO afin de permettre aux familles d'accéder à un logement digne dans des délais plus raisonnables.

Comme en 2022, l'équipe constate les blocages et les impasses malgré les décisions DAHO/DALO reconnues pour plusieurs familles. Au total, 13 recours DAHO/DALO ont été instruits (13 ménages correspondant à 58 personnes). 3 ménages ont été reconnus prioritaires DAHO, et ont reçu une proposition d'hébergement vers un CHRS. Un seul ménage (3 personnes) a finalement accédé à un CHRS puisqu'il s'agissait d'une proposition adaptée.

## **Rencontre avec les structures de l'AHF (accueil, hébergement, insertion)**

---

En avril 2023, la Cimade a organisé une rencontre avec les secteurs de l'AHF. L'objectif était de présenter les missions de la Cimade – action bidonvilles, et de préciser les enjeux de passation des dossiers des familles qui accèdent à l'hébergement, afin de prévenir le retour sur le bidonville. Aussi, cette rencontre a été l'occasion d'échanger sur le sujet des discriminations envers le public issu des bidonvilles.

## **Participation à la journée "logement d'abord" organisée par le CNDH Romeurope**

---

En mai 2023, des membres de l'équipe ont assisté à une journée de réflexion/information sur le dispositif à échelon nationale "logement d'abord". Au cours de ce temps, l'équipe a pu enrichir ses compétences en la matière notamment au travers de travaux universitaires, d'études comparées dans d'autres pays, et d'exemples d'actions adaptées dans d'autres territoires français. Il en ressort que si l'action souscrit totalement aux principes qui fondent le dispositif LDA, elle demeure vigilante sur les variables qui fragilisent son intérêt pour les personnes exilées accompagnées en bidonville. Entre autres, ces variables ont notamment trait aux aléas budgétaires des politiques publiques (réforme APL, ralentissement du bâti HLM, etc.), aux injonctions de résultats des financeurs rarement compatibles avec la temporalité des plus précaires, et à l'exclusion d'une partie de ces personnes précaires, à savoir les personnes exilées en situation irrégulière. Cela confirme la nécessité pour la mission bidonville de maintenir une dynamique de vigilance et de sensibilisation auprès des institutions et partenaires afin que ces problématiques ne soient pas ignorées dans l'intérêt des personnes accompagnées.

## **Séminaire HIBI à Montpellier**

---

En décembre 2023, la Cimade a participé au séminaire HIBI (habitat intercalaire & résorption des bidonvilles) organisé par l'association Quatorze. Au cours de ce séminaire, l'équipe d'action Bidonville de la Cimade a animé un temps sur la recherche de méthodologie et coopération avec des acteurs immobiliers du secteur sur leur mobilisation et investissement dans des projets intercalaires.

# Sensibilisation

Cette année encore, l'équipe bidonvilles a participé aux différentes réunions du groupe "sensibilisation" de la Cimade Montpellier, et organisé en lien avec les bénévoles, différents évènements pour sensibiliser le "grand public" aux problématiques rencontrées par les personnes étrangères en France.

## Intervention en milieu scolaire

La Cimade a été invitée à rencontrer des lycéen.nes de différents établissements de Montpellier pour parler de son action, et échanger avec les jeunes à partir de supports ludiques. Des premièr.es concerné.es ont également accompagné les équipiers de la Cimade pour permettre des échanges directs avec les jeunes. Ces interventions permettent des échanges et partages d'expérience riches, et d'illustrer des thématiques étudiées dans le cadre des programmes scolaires.

## Forum des associations

En 2023, la Cimade est présente, comme à chaque rentrée scolaire, au forum des associations organisé par la ville de Montpellier, mais aussi au forum des associations de l'IRTS de Montpellier, qui s'est tenu au mois de mai. Ces forums sont l'occasion de présenter les missions de la Cimade, de recruter de nouveaux/nouvelles bénévoles et d'échanger avec les participant.es mais également avec les associations en vue de créer du lien voire de nouveaux partenariats.

## Festival Migrant'scène

Voir Focus 5.







## Contacts

---

La Cimade Montpellier  
Action bidonvilles  
28, rue du Faubourg Boutonnet  
34090 Montpellier

07 48 15 62 87

Site internet :  
<https://www.lacimade.org/regions/languedoc-roussillon/>

**La Cimade**  
Languedoc-Roussillon  
L'humanité passe par l'autre



Direction départementale  
de l'emploi, du travail et des solidarités